



« Vu la loi du 31 décembre 1913... »

Une douzaine de sites ou monuments du Chemin des Dames bénéficient désormais d'une mesure de protection par l'Etat.

Qu'y a-t-il de commun entre le fort de Condé, le cimetière allemand de Veslud, le site de l'ancien village de Craonne et la chapelle de la carrière de Rouge



Inscription en latin dans la carrière de Rouge Maison à Vailly rappelant que les 1^{er} et 3^e bataillons du 137^e RI « ont orné cette chapelle ».

Maison à Vailly ? Ce sont tous des sites liés à la guerre de 1914-1918 qui sont

placés sous la protection de la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments historiques. Il existe en fait deux catégories : les monuments classés « monuments historiques » et ceux qui sont « inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques ».

« Considérant que le Vieux Craonne à Craonne (Aisne) comprenant l'ancien village détruit en 1917, son cimetière et le plateau de Californie, l'âpreté de la guerre des mines. Située sur des propriétés privées, elle demeure inaccessible au public. présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt public en raison de sa valeur de village-martyr emblématique des violents combats engagés en 1917 pour la conquête du Chemin des Dames, et des mutineries qu'y provoqua le désespoir des soldats dont se fit l'écho l'émouvante chanson de Craonne... ». Ainsi commence l'arrêté signé le 17 mars 2003 par le Préfet de la Région Picardie qui inscrit le village du Vieux Craonne à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques.



Classée en 1937, la cote 108 à Berry-au-Bac témoigne de l'âpreté de la guerre des mines. Située sur des propriétés privées, elle demeure inaccessible au public.

Inscrit en 2003 au terme d'une procédure commencée en 1999 devant la Commission régionale du Patrimoine et des Sites de Picardie, le site du Vieux Craonne est l'un des derniers en date des sites protégés sur le Chemin des Dames. La cote 108 mise à part, la plupart des mesures de protection sont très récentes puisqu'elles remontent à la période 1997-2003, au moment où le Chemin des Dames commence à être enfin réintégré dans la mémoire nationale.

Sites classés ou inscrits du Chemin des Dames

